



# SAINTRY SUR SEINE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le seize avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINTRY SUR SEINE se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Michel CARRENO, Maire.

**Etaient présents :**

M. Michel CARRENO, Mme Céline BOUILLET, M. Michaël EL BEZE, M. Thierry SOULIER, M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Fanny AUBRY, Mme Nasserra DAVID, M. Jean-Jacques LE TALBODEC, Mme Mariette DICANOT, M. Romain DESFORGES, Mme Anne JUQUIN-CARRENO, M. Alain TROUFLEAU, Mme Ghislaine GUEZARD, M. Bertrand JOLY, Mme Claire CREPEAU, M. Didier MACHE, Mme Martine CIOCHETTI, M. Michel DOUMAX, Mme Christine HASCOËT, Mme Véronique MALLEBRERA, M. Raymond BERTELOOT, M. Johnny DA COSTA, Mme Sylvie VIGNAS.

**Absents représentés :**

Mme Florence DAVID-COUSTILLAS, pouvoir à Mme Céline BOUILLET  
M. Hakim BENGUERINE, pouvoir à M. Michel CARRENO  
Mme Hélène PROMENEUR, pouvoir à M. Raymond BERTELOOT

**Absent :**

M. Philippe CHANAL

---

**Mme Céline BOUILLET a été élue Secrétaire de Séance.**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 05, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Il demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil Municipal et du Débat d'Orientations Budgétaires du 03 Avril 2008. En l'absence de remarque, lesdits comptes rendus sont adoptés.

Monsieur le Maire précise qu'au regard des dispositions règlementaires, il ne peut prendre part au vote du Compte Administratif et qu'il quittera la salle à ce moment-là. Il propose à Monsieur DOUMAX de le faire également eu égard à sa fonction de Maire sur l'exercice précédent. Mr DOUMAX accepte cette proposition.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

## 1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

Monsieur NICOLAS présente le Compte Administratif. Monsieur EL BEZE précise qu'il s'agit de dépenses réalisées qu'ils ne peuvent que constater. Toutefois, il appelle l'attention de l'assemblée sur deux points :

- L'excédent de 513 370 € correspond à 25 % de réduction d'impôts. Qu'il s'agit là d'une mesure de prudence mais que le montant est trop important.
- Le Compte Administratif ne présente que très peu d'inscriptions budgétaires sur l'opération voirie (40 000 €)

Après avoir délégué la présidence de la séance à Monsieur EL BEZE, le Maire et Monsieur DOUMAX quittent la salle.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 7 voix pour et 15 abstentions, le Compte Administratif.**

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice	4 628 929,79 €
Dépenses de l'exercice	3 961 442,54 €
Résultat de l'exercice	+667 487,25 €
Résultat des exercices antérieurs	+ 485 767,12 €
Résultat cumulé d'exploitation à affecter	<b>+ 1 153 254,37 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice	303 675,41 €
Dépenses de l'exercice	1 490 578,29 €
Résultat de l'exercice	- 1 186 902,88 €
Résultat des exercices antérieurs	- 40 891,06 €
Affectation de résultat de l'exercice précédent(1068)	+ 588 000,00 €
<b>Résultats cumulés investissement</b>	<b>- 639 883,94 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 513 370,43 €</b>

Le Maire et Monsieur DOUMAX reprennent place et Monsieur CARRENO reprend la présidence.

Le Maire informe que le Compte de Gestion présente les mêmes valeurs que le Compte Administratif.

**Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.**

## 2 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Après l'exposé de Monsieur NICOLAS, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2007** s'élevant à 1 153 254.37 euros ainsi qu'il suit :

- 731 000.00 euros au Compte 1068 « Excédent de Fonctionnement capitalisé »
- 422 254.37 euros au Compte 002 « Excédent de Fonctionnement reporté »

## 3 – VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Monsieur NICOLAS propose, considérant l'évolution des bases, de voter les taux 2008 et de fixer le montant des recettes fiscales.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux des trois taxes applicables pour l'exercice 2008 comme il suit :**

Taxes	Taux 2008	Bases	Produit
Taxe d'habitation	14,43 %	8 342 000	1 203 750 €
Foncier Bâti	16,29 %	5 916 000	963 716 €
Foncier non Bâti	61,98 %	19 500	12 086 €
TOTAL			2 179 552 €

#### **4 - VOTE DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Monsieur NICOLAS propose, considérant l'évolution des bases, de voter le taux 2008 et de fixer le montant de la recette fiscale.

Année	Taux	Produit Fiscal
2008	10.80%	646 340 €

Monsieur DA COSTA annonce que les représentants de sa liste voteront contre ce projet du fait du manque de lisibilité actuel sur l'impact de la politique des déchets. Il leur semble prématuré d'augmenter cette taxe.

Monsieur EL BEZE répond qu'il s'agit en fait d'une augmentation due essentiellement à l'inflation des coûts et à l'augmentation des collectes. Qu'en outre, depuis 2005, la taxe ne couvrait plus les dépenses liées aux ordures ménagères. Il ne s'agit donc là que de faire une opération d'équilibre.

Concernant le tri sélectif, une réflexion est entamée pour instaurer le tri sélectif en porte à porte sans pour autant créer une collecte supplémentaire et donc un coût supplémentaire.

**Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 7 voix contre, fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères applicable pour l'exercice 2008 à 10.80 %.**

#### **5 - PARTICIPATION FISCALISÉE 2008 AU S.I.A.R.C.E.**

Monsieur EL BEZE expose à l'assemblée délibérante que la participation de la Commune au SIARCE s'élève à 8 484,52 euros.

Monsieur DOUMAX aimerait connaître les raisons qui motivent la Commune à continuer d'adhérer au SIARCE.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des mêmes raisons qui ont motivées Monsieur DOUMAX à adhérer lors de son précédent mandat.

Monsieur DOUMAX réitère sa question arguant que cette taxe est fiscalisée et donc directement prélevée auprès des administrés.

Monsieur le Maire rappelle les compétences du SIARCE et considère que la décision prise précédemment était bonne. Il souhaite développer une politique forte avec le SIARCE en partenariat avec le SAN.

Monsieur LE TALBODEC arrive au Conseil Municipal à 20h30.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation au SIARCE à 8 484.52€ et indique que cette somme est fiscalisée et n'est pas incluse dans le montant des impôts directs locaux à percevoir par la Commune.**

## **6 - BUDGET PRIMITIF 2008**

Le Maire fait remarquer que, pour la première fois, tous les élus ont reçu un document complet.

Monsieur EL BEZE présente le budget primitif et interpelle l'assemblée sur le chapitre 014 en précisant qu'il faudra peut-être doubler cette somme et qu'il laissera le Maire intervenir sur ce sujet.

Après l'exposé de Monsieur EL BEZE, Monsieur le Maire, informe que la question du logement social a été au cœur de la campagne électorale. Il fait remarquer que la position dogmatique contre le logement social de l'ancienne Municipalité amène aujourd'hui au doublement de la pénalité et qu'il doit voir, le lendemain, le Préfet afin de lui expliquer qu'elle sera la position de la Commune à ce sujet et notamment sa volonté de respecter la loi.

Monsieur DA COSTA dit que la pénalité annoncée de 76 000 € représente une somme importante. Il rappelle que le coût des constructions des logements sociaux est également important. Sans être anti logement social, il pense que les communes n'ont pas toutes la même capacité à construire des logements sociaux et que cela dépend du développement économique et des infrastructures de la commune. Pour lui, Saintry ne pourra pas dépasser 10 % de logements sociaux. D'autre part, Monsieur DA COSTA dit qu'il faut se rapprocher des 3F pour, dans un premier temps, travailler sur le logement social existant et ainsi maîtriser l'attribution des logements.

Le Maire annonce trois axes de travail :

- Améliorer la capacité de logement pour les jeunes de Saintry désirant s'installer dans la ville,
- Améliorer la capacité de logement pour les personnes âgées, dépendantes, ou les « accidents de la vie » comme les divorces
- Favoriser la primo accession.

Il informe par ailleurs, à ce titre, que les contacts sont déjà pris avec les bailleurs sociaux notamment les 3F.

Monsieur DA COSTA demande de faire en sorte que les familles des 3F, présentes parfois sur deux générations, puissent accéder en priorité à la primo accession. La proposition est acceptée par le Maire.

Monsieur DOUMAX remarque qu'il manque 300 logements sociaux sur la commune, et qu'il a déjà construit par le passé des logements sociaux ayant pour but de réduire cette pénalité. Il pose la question de savoir si les Saintryens veulent plus de logements sociaux ou bien s'ils préfèrent payer davantage d'impôts.

A cela, le Maire répond que son cynisme l'écœure.

Il faut faire du logement social, mais le projet affole car les Saintryens n'en veulent pas répond Monsieur DOUMAX. Il y a vingt logements aux « Jardins de Saintry » qui ont suffi au Préfet pour stabiliser la pénalité pendant 2 ans. Le Préfet ne demande pas d'en faire trop à la fois.

Le Maire répond que le Préfet menace quand même de doubler la pénalité et qu'il demande la construction de trente six logements sociaux dans les trois ans.

Madame GUEZARD prend alors la parole pour demander d'arrêter de stigmatiser les locataires des logements sociaux qui ne sont pas tous des voyous ou des gens méprisables. Les inquiétudes ne sont pas fondées, il n'y aura pas de tours.

Madame HASCOËT demande quels sont les critères d'attribution des subventions aux associations.

Le Maire répond que Madame DAVID COUSTILLAS s'attache à rencontrer tous les responsables d'associations afin de remettre ou plus particulièrement mettre en place des conventions et de remettre à jour, les fichiers, les plannings d'occupation des divers locaux, etc. Il précise que les subventions seront attribuées en fonction de projets, de l'intérêt collectif, de l'implication à la vie communale, et de la charte des associations.

Madame HASCOËT demande comment sont attribuées les subventions aujourd'hui. Monsieur EL BEZE répond qu'il n'y a pas de changement car pas de budget supplémentaire pour cette année.

Monsieur BERTELOOT aimerait connaître la raison de l'augmentation de 30 000 € au compte 6283 « Frais de nettoyage ».

Monsieur EL BEZE explique que l'augmentation est due à un poste en moins sur les effectifs (du fait d'un départ en retraite) et que ce travail pour ce poste a été externalisé et qu'il faut également ajouter la prestation prévue pour l'ESSEIP. Dans le cadre de la transparence, la municipalité réfléchit à externaliser plus de prestation de nettoyage car le personnel est fatigué et démotivé, et que les moyens techniques sont insuffisants. Il est donc raisonnable de passer par des prestations de service. Un reclassement sera étudié pour le personnel souhaitant changer de poste.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 2 contre, adopte le Budget Primitif 2008 présenté.**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section Fonctionnement	5 090 094,37	5 090 094,37
Section Investissement	6 481 629,36	6 481 629,36
<b>TOTAL</b>	<b>11 571 723,73</b>	<b>11 571 723,73</b>

## **7 - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT**

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 5 voix contre, détermine le nombre d'adjoint à sept.

## **8 - ÉLECTION DE 7<sup>ème</sup> ADJOINT**

Le Maire rappelle qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint au Maire, celui-ci est élu selon les règles prévues pour l'élection du Maire.

Monsieur LE TALBODEC est le seul à se présenter

Chaque conseiller est alors invité à voter à bulletin secret.

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 02
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13
  
- **Monsieur LE TALBODEC a obtenu 19 voix**
- **Monsieur DA COSTA a obtenu 05 voix**

**Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, déclare Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, qui est immédiatement installé.**

Le Maire précise que Monsieur LE TALBODEC sera chargé de toutes les missions relatives à la Jeunesse.

## **9 - INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS**

Le projet de délibération exposé par Monsieur le Maire n'appelle aucune observation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit, à compter du 22 mars 2008, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux ayant reçu une délégation de fonction :**

<b>FONCTION</b>	<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>TAUX PROPOSÉ (en % de l'indice 1015)</b>	<b>DÉLÉGATION</b>
Maire	CARRENO Michel	50 %	
1 <sup>er</sup> Adjoint	EL BEZE Michaël	20 %	Développement durable, cadre de vie, travaux, urbanisme
2 <sup>ème</sup> Adjoint	BOUILLET Céline	20 %	Action sociale, logement, petite enfance
3 <sup>ème</sup> Adjoint	SOULIER Thierry	20 %	Mission éducative, scolaire et périscolaire
4 <sup>ème</sup> Adjoint	DAVID-COUSTILLAS Florence	20 %	Vie associative, animation, sports
5 <sup>ème</sup> Adjoint	NICOLAS Jean-Pierre	20 %	Finances, évaluation des politiques publiques et développement économique
6 <sup>ème</sup> Adjoint	AUBRY Fanny	20 %	Culture, Patrimoine
7 <sup>ème</sup> Adjoint	LE TALBODEC Jean-Jacques	20 %	Jeunesse
CM Délégué	DAVID Nasserra	9,5 %	3 <sup>ème</sup> âge, aide sociale
CM Délégué	MACHE Didier	9,5 %	Travaux publics, lieux de sépulture, sécurité routière

## **10 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOGEMENT**

**Ont été désignés à l'unanimité :**

Président : Michel CARRENO

Membres : Anne JUQUIN-CARRENO - Céline BOUILLET - Nasserra DAVID - Hélène PROMENEUR - Johnny DA COSTA

A titre indicatif, Monsieur DA COSTA demande combien de logements sur les 3F sont attribués par la commune. Le Maire répond qu'il ne sait pas. Monsieur DA COSTA annonce qu'il y en a 5.

Madame HASCOËT remarque qu'en ce qui concerne le Contingent Préfecture, la mairie a souvent la possibilité de faire des propositions.

## **11 - AUTORISATION DE RÉALISATION ET DE PASSAGE DE RÉSEAUX SUR LA PARCELLE DE L'ÉGLISE**

Monsieur EL BEZE présente le dossier. Il informe que le Promoteur SNC Voltere a accepté la solution gravitaire pour le raccord des réseaux du lotissement aux réseaux publics. Il précise que le promoteur refusait de revenir sur son droit à réaliser une pompe de relevage, prétextant un surcoût financier important. L'intervention du SAN a permis de débloquer la situation, en acceptant de financer au titre de sa compétence réseaux la plus value.

Monsieur BERTELOOT remercie le SAN et précise que l'ancienne Municipalité ne voulait pas prendre ce surcoût à sa charge.

Monsieur EL BEZE rappelle que le permis de construire était signé et que le promoteur n'avait aucune obligation légale de revenir sur son droit de réaliser ses pompes de relevage.

Monsieur DA COSTA annonce qu'ils sont pour cette construction, mais qu'il faudrait à l'avenir, s'assurer que le permis de construire soit étudié au préalable, notamment sur les parties réseaux. Il rappelle également que ce secteur a toujours eu des problèmes de réseaux, de même qu'il existe une faille au niveau de l'église et qu'une étude de sol a été faite.

Le Maire remercie les élus du SAN ainsi que son Directeur Général et les Services Techniques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la SNC VOLTERE à réaliser des travaux sur le terrain sis 3, Rue de l'Eglise pour permettre le passage des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.**

## **12 - QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 21 heures 30.

Fait à SAINTRY SUR SEINE, le 21 avril 2008

La Secrétaire de Séance,  
**Céline BOUILLET**

Le Maire,  
**Michel CARRENO**

---

Si vous souhaitez apporter des observations ou des modifications à ce compte-rendu, vous pouvez le faire par courrier adressé à Monsieur le Maire, dans les quinze jours qui suivent la réception de celui-ci.

---